

Département  
Haute Loire

**E X T R A I T**  
**du Registre des Délibérations du Bureau**  
**de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon**

Séance du 4 juillet 2023

Date d'envoi de la convocation : 26 juin 2023	<u>Conseillers en exercice</u> : 11
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 6
<b>Délibération n°: 2023-07-01B</b>	<u>Pouvoirs</u> : 0
	<u>Excusés</u> : 5

Objet : Renouvellement du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 4 juillet 2023 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 Impasse du Forum de Corsac à 11 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

**Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard**  
**Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis**  
**Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles**  
**Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe**  
**Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe**

Excusés :

**Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier**  
**Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien**  
Communauté de Communes des Sucs : **DEFOUR André**  
**Communauté de communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis**  
**Communauté de Communes Ambert Livradois FOREZ : SAVINEL Jean**

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : **Jean-Louis PALHIÈRE**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé la feuille de route, la stratégie de territoire et la première phase du Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves 2021-2023 lors du Conseil d'Administration du 08-03-2021.

Pour rappel, ce contrat a pour objectif :

- d'atteindre le bon état des eaux sur les masses d'eau en état moyen du périmètre (Foletier, Ran, Chalon, Suisse, Sumène aval et les Gravières de Bas-en-Basset, Courbières),
- d'atteindre le bon état des eaux sur la masse d'eau du Ramel en état médiocre,
- de maintenir le bon état des eaux sur les 8 masses d'eau déjà en bon état (Ance du Nord amont, Ance du Nord aval, Semène amont, Semène aval, Arzon, Aubagues, Pompét et Sumène amont).

Le premier Contrat Territorial arrive à son terme à la fin de l'année 2023, une phase de concertation est actuellement conduite par l'EPAGE Loire-Lignon avec les EPCI du territoire et les partenaires techniques pour affiner la programmation du second Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves 2024-2026.

L'EPAGE Loire-Lignon assurera, comme pour la première phase, l'animation et la coordination générale du contrat et sera maître d'ouvrage des actions de restauration des milieux (cours d'eau et zones humides), de suivis et d'inventaires, d'études sur les volets qualité et quantité, d'animations pédagogiques et d'actions de communication ainsi que d'opérations sur le volet pollution diffuse agricole aux côtés des autres maîtres d'ouvrages du contrat.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :**

- **AUTORISE le Président à déposer le Contrat Territorial Loire et Affluents Vellaves (2024/2026) auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- **AUTORISE le Président à signer les documents s'y rapportant.**

Fait le 4 juillet 2023, à Brives-Charensac

Tous les membres présents ont signé au registre.

**Le Secrétaire de séance**

**Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,**

**Jean-Louis PALHIÈRE**

**Jean-Paul BRINGER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État